#### **NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE LILLE QUARTIERS ANCIENS** PREFECTURE DU NORD QUARTIER DE MOULINS VILLE DE LILLE



# A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE TRAVAUX DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

JACQUES FEBVRIER VANHOENACKER-DOUAI THUMESNIL-PLAINE TREVISE **ENQUETE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2023 ARRETE PREFECTORAL DU 3 AOUT 2023** SECTEURS

AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- 1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 2. CADRE JURIDIQUE
- 3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 4. ETUDE BILANCIELLE DE L'OPERATION
- 5. ANALYSE DU DOSSIER DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 6. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
- 7. CONCLUSION GENERALE ET AVIS

### 1-Objet de l'enquête publique unique

des actions transversales, en multipliant les outils d'interventions à la fois coercitifs ou incitatifs ; révèle de belles réalisations, mais qui restent encore insuffisantes pour entrainer un effet levier à de logements anciens, notamment dans les quartiers d'habitat dense. Le bilan des actions passées leurs interventions dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) et de mener La Ville de Lille et la MEL ont engagé depuis de nombreuses années des actions de réhabilitation du parc l'échelle de l'ensemble des secteurs. C'est pourquoi la MEL et la Ville de Lille ont décidé de poursuivre

d'amélioration de l'habitat des propriétaires à la rénovation de leur logement par la mise en place d'opérations programmées Le NPRU des quartiers anciens de Lille porte une action d'incitation forte et d'encadrement volontariste

de travaux prescrits ainsi l'estimation sommaire et globale des coûts; 14 immeubles sont concernés aujourd'hui par cette demande de déclaration d'utilité publique Le dossier d'enquête indique la liste des immeubles et leur localisation, leur occupation, le programme

obligation de travaux sur les 14 immeubles du quartier Moulins publique, en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la fabrique des quartiers l'amélioration de l'habitabilité et la mise en valeur immobilière et patrimoniale par le biais d'une Métropole Européenne de Lille SPLA d'une Opération de Restauration Immobilière, ayant pour objet La Métropole Européenne de Lille a sollicité de Monsieur le Préfet du Nord l'ouverture d'une enquête

#### 2-Cadre juridique

l'opération de restauration immobilière; Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.313-4 à L.313-4-4 et R.313-23 à R.313-29 relatifs à

131-2 relatifs aux enquêtes publiques préalables à la déclaration publique et aux enquêtes parcellaires -le code de l'expropriation et notamment ses articles L.110-1 et L.121 et R 112-1, R 121-1, R 131-1 et R Le code de l'environnement et notamment les articles R 123-2 à R.123-27 ;

Le Code Général des Collectivités territoriales

R.311.10 et suivants Le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.311.1 et suivants et

quartier de Moulins, situé sur le territoire de la commune de Lille déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière-Lille quartiers anciens-L'arrêté préfectoral du 3 Août 2023, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

## 3-Organisation et déroulement de l'enquête

## -Désignation du commissaire enquêteur

préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération à l'opération de restauration Suivant sa décision nº E23000088/59 en date du 21 juin 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille nous a désigné comme commissaire enquêteur, pour conduite l'enquête publique immobilière-Lille quartiers anciens-quartier de Moulins, situé sur le territoire de la commune de Lille

## - Arrêté de prescription de l'enquête

et du 25 septembre au 9 octobre 2023 et a indiqué les permanences du commissaire enquêteur suivantes : les 25 septembre, 4 et 9 octobre 2023 L'Arrêté préfectoral du 3 Août 2023 de Monsieur le Préfet du Nord, a fixé à 15 jours la durée de l'enquête

permanence dossier a été consulté et vérifié par le commissaire enquêteur avant le début de l'enquête et avant chaque Le dossier d'enquête DUP comportait l'ensemble des pièces nécessaires à cette enquête publique. Le

version numérique Le dossier DUP a été mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête et a été accessible en

Le registre numérique n'en comporte aucune, même s'il y a eu 19 téléchargements et 11 visualisations Le registre papier déposé en mairie de quartier de Moulins comporte 2 observations

4-Etude bilancielle de l'opération

de documents

# Estimation des immeubles concernés par l'ORI

Pôle d'évaluation domaniale Cette estimation sommaire et globale a été réalisée par la Direction Régionale des Finances publiques-

- de 4 690 000 euros -La dépense prévisionnelle au coût d'acquisition des emprises foncières est évaluée à un montant
- -Indemnités principales estimées à 938 000 euros
- -Indemnités accessoires à 469 000 euros

# La dépense totale est estimée à 5 628 000 euros

### Le dossier présentait avec détail

- -l'objet de l'opération et son cadre d'intervention
- -la mise en œuvre de l'Opération de Restauration Immobilière
- -le contexte de l'intervention avec le nouveau programme nationale de renouvellement urbain
- dernières années -des actions qui s'inscrivent dans la continuité des politiques de l'habitat menées ces
- des quartiers majeurs de Lille par son attractivité, son dynamisme et sa mixité -une opération de restauration immobilière inscrite dans une démarche volontariste sur le parc privé ancien -une intervention sur un quartier encore fragile qui se présente aujourd'hui comme l'un
- -le rôle de l'Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- -le choix des immeubles retenus avec
- -la méthode de sélection des immeubles
- -la constatation de dégradation et indignité
- -la situation d'occupation des immeubles

## -la prescription générale des travaux avec :

- travaux de restauration -les documents et règlements principaux à prendre en compte lors de l'engagement des
- -la description des travaux sur les parties communes et les parties privatives
- -le programme de travaux par immeubles avec :
- -les prescriptions générales qui portent sur :

différents locaux -La restauration des parties communes et des parties privatives, La mise aux normes d'habitabilité, d'hygiène, de confort et de sécurité des

-les prescriptions particulières :

démolition [curetage...). commerces, les annexes et porter sur la restauration, la transformation ou la porter sur les parties communes, sur les parties privatives, sur les -qui répondent aux spécificités de chacun des immeubles. Elles peuvent

-permis de construire

d'entreprendre les travaux prescrits Les propriétaires doivent déposer un permis de construire avant

#### En conclusion,

Les enjeux stratégiques du projet sont de :

- sécurité -développer une approche transversale : habitat, aménagement, commerces,
- inscrire durablement ce quartier dans les dynamiques de la centralité -agir sur l'ensemble des leviers de manière conjointe pour changer l'image et
- -développer les outils d'intervention adéquats aux problématiques habitat
- -développer les outils permettant d'enrayer la résurgence des problématiques, de massifier les interventions et de réduire les délais

## 6-Analyse des observations du public

d'amélioration de l'habitat au regard des objectifs énoncés par la mise en place d'opérations programmées Au cours de cette enquête, je me suis focalisé sur l'intérêt général de l'opération

services Je me suis appuyé sur le dossier et les différents échangent avec les divers

s'est présenté et avait commencé à faire des démarches pour engager des travaux une idée précise du ressenti des propriétaires sur ce sujet. Un seul propriétaire Le très faible nombre d'observations formulées (2) ne m'a pas permis d'avoir

septembre 2023, les invitant précisément à s'y manifester l'ensemble des propriétaires avant le démarrage de l'enquête publique, le 5 Un courrier notifiant l'ouverture d'une enquête publique avait été envoyé à

peuvent prétendre Un courrier envoyé le 2 octobre 2023 informait les propriétaires précisant que leur expliquer les travaux qu'ils devront réaliser et les aides auxquelles ils l'opérateur désigné par la MEL est URBANIS, les invitant à prendre contact pour

### 7-Conclusion générale et avis

dans des conditions légales de procédures J'ai mené cette enquête publique avec diligence, équité en toute indépendance et

tenues en mairie de quartier Moulins L'enquête s'est déroulée dans de parfaites conditions. -elle s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs, trois permanences ont été

-j'ai pu bénéficier d'une réunion avec les services à la mairie de quartier de MOULINS, d'échanger par téléphone ou mels pour obtenir des informations

-la réglementation en vigueur en ce qui concerne la publicité dans la presse, La Fabrique des Quartiers et à la MEL a été respectée l'affichage de l'avis d'enquête en Mairie de Quartier de Moulins, Ville de Lille,

travaux était conforme à la réglementation en vigueur et très bien détaillé -Le dossier de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de

s'est déroulée du 1er septembre au 10 octobre 2021 concertation préalable, ses modalités de publicité et d'information du public, ses modalités de mise à disposition du dossier, ses modalités de participation, qui Le commissaire enquêteur apprécie l'organisation et le déroulement de la

requalification des espaces publics et le redéploiement des activités de proximité potentiellement constitutifs d'une offre de nouveaux logements locatifs, avec la posée, à savoir la nécessité de restaurer les immeubles anciens, dégradés et restauration immobilière du quartier Moulins répond bien à la problématique Le Commissaire enquêteur estime que la mise en œuvre d'une DUP travaux de

qu'ils devront réaliser et les aides auxquelles ils pourront bénéficier un accompagnement pour les propriétaires afin de leur expliquer les travaux La mise en place d'un opérateur « URBANIS » désigné par la MEL, constitue

Vu les éléments précités :

Je considère :

aucune remarque spécifiquement sur la procédure d'ORI papier-registre en ligne-réunions publiques (9 et 23 septembre 2021), n'a apporté -que le bilan de la concertation préalable : participation des habitants (registre

anciens, notamment dans les quartiers d'habitat dense comme le quartier Moulin bâtiments sont cohérents avec les objectifs de réhabilitation de logements -que l'intérêt général est respecté dans la mesure où le critère de choix des

que les outils mis en place sont de nature à débloquer les situations -que tous les moyens ont été mis en œuvre pour informer le public en amont et

dans les délais impartis rénovation soient réalisés dans les conditions conformes aux objectifs précités et -que l'attachement de la DUP au bien est une garantie pour que les travaux de

-que l'absence de réponse des propriétaires confirme le délaissement du bien et la nécessité d'une intervention publique

justifiée -que l'intégration des 14 immeubles retenus dans l'ORI est donc totalement

Jacques Febvrier, Douai-Thumesnil et Plaine-Trévisse travaux préalable à l'opération de Restauration immobilière des secteurs : Je formule un AVIS FAVORABLE à la Déclaration d'utilité publique de

Cet avis n'est assorti d'aucune réserve ni recommandation

Fait à Divion le 7 NOVEMBRE 2023

Le Commissaire Enquêteur

18 M

Claude HENNION